

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°95-80 du 8 Mars 1995

portant approbation du Budget Prévisionnel du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP), pour l'exercice 1995

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N°91-042/HCR du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°92-18 du 03 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- SUR Proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Février 1995

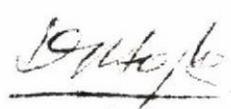
Ø E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé le Budget Prévisionnel du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP) pour l'exercice 1995 tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 8 MARS 1995

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

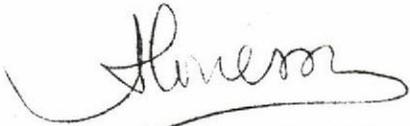

Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat à la Présidence
de la République, Chargé de la Coordi-
nation de l'Action Gouvernementale et
de la Défense Nationale,



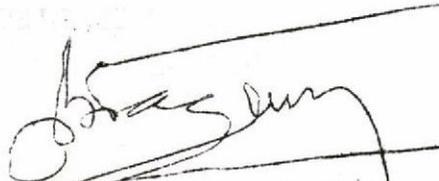
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports par intérim



Aurélien HOUESSOU.-

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Robert TAGNON.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 MTPT 4
MPRE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC
3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.